



Tâches toujours là, après un nettoyage chez un pressing

Par **michel**, le **21/09/2010** à **14:17**

Bonjour, j'ai fait nettoyer ma couette dans un pressing (du café a été renversé dessus), mais les taches sont toujours là. Le responsable du pressing a fait réponse qu'il n'y a pas de remède miracle. Quel est mon recours ? Merci.

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **15:15**

Le pressing est tenu à une obligation de résultat (article 1710 du code civil) vis à vis de la prestation payée (lavage, nettoyage etc) SAUF si dans le contrat il y a des réserves transformant l'obligation de résultat par une obligation de moyens. Est-ce que sur votre ticket, il y a des réserves concernant la possibilité de venir à bout de la tache ? S'il n'y a pas de réserve, le pressing a l'obligation de vous rembourser. PS : si la couette est blanche, y a moyen d'atténuer la tache, voire de la faire disparaître, à faire soi-même, car le pressing ne le fera pas (risque pour la couette)